

Nous n'avons, semble-t-il, aucun désir de connaître l'opinion du voisin. L'impossibilité pour moi de parler couramment les deux langues m'embarrasse, député que je suis. J'espère que les députés qui prendront ma relève pourront, quelle que soit leur affiliation politique, s'exprimer à la Chambre dans les deux langues.

J'adhère de tout cœur à cette mesure. Je n'ignore pas les difficultés qui nous attendent. Toute innovation dans ce pays suscite des difficultés. Je suis convaincu, pour une fois, que le Canada est disposé à oublier tous ces vieux préjugés. C'est l'Acte de Québec qui, je crois comprendre, a accordé le droit de parler français aux francophones, et je n'y ai aucune objection. Nous ne faisons que sanctionner une réalité.

Nous n'imposons à personne la langue française. Les unilingues anglophones doivent se rendre dans le Nord du Québec pour constater comment ils se sentent étrangers là-bas. Ceux qui, à l'instar d'un député du Nouveau parti démocratique, ont dû comparaître devant un tribunal québécois pour être jugés, reconnus coupables et condamnés dans une langue qu'ils ignorent, sont conscients des problèmes que nous tentons de surmonter. Une mesure législative adoptée par la Chambre des communes n'y pourra rien. Si les fonctionnaires de la circonscription de Crowfoot sont francophones et qu'on veuille recevoir son chèque d'assurance-chômage, il faudra apprendre le français. Pour ma part il n'y a rien à redire à cela.

Cette mesure n'est qu'un premier pas. Personne ne prétend qu'elle soit la solution à tous nos problèmes; elle ouvre la voie, tout simplement. C'est sûrement là la responsabilité des députés de la Chambre des communes. Les discours des chefs de tous les partis m'ont fait comprendre que cette mesure recueille l'adhésion générale. Nous n'ignorons pas, monsieur le président, les problèmes qui se poseront, mais pour l'amour du ciel sortons notre pays de l'obscurité.

[Français]

M. Caouette: Monsieur le président, la résolution dont la Chambre est présentement saisie en est une d'importance capitale, puisque le gouvernement propose, et je cite:

...de présenter une mesure qui porte sur le statut officiel de l'anglais et du français comme langues officielles du Canada à toutes fins du Parlement et du gouvernement du Canada et sur l'usage de ces langues dans l'administration des affaires du Parlement et du gouvernement du Canada et d'un certain nombre de leurs institutions, qui prévoit, pour ce qui est de l'application et de la mise en œuvre de cette mesure, la nomination d'un commissaire des langues officielles...

Monsieur le président, le député qui vient de reprendre son siège a été troublé par les propos tenus par mon collègue, l'honorable député de Champlain (M. Matte). Il n'y a rien de surprenant à cela. La situation que l'honorable député décrivait tout à l'heure concernait Sudbury, où il a travaillé. Il aurait pu établir le parallèle entre Rouyn-Noranda, ma région, et Sudbury, car nous sommes aux prises avec exactement la même situation. Seulement, la situation dans ma région ou dans celle de l'honorable député n'infirmes pas quand même le fait que les gens de langue française ont été traités en parents pauvres, à la Chambre des communes du Canada, depuis 1867.

Nous jouissons de l'interprétation simultanée depuis quelques années. On a commencé à imprimer, à notre intention, les projets de loi dans les deux langues, au début de la présente session. Antérieurement, nous avions même du mal à obtenir la version française des rapports des comités. Nous avons dû nous opposer à l'adoption des rapports des comités pour qu'on nous remette la version française desdits rapports. Il nous a toujours fallu réclamer et exiger non pas en pratiquant la discrimination, mais en insistant pour que nos droits soient respectés à l'égal de ceux des députés de langue anglaise. Nous exigeons exactement la même chose, ni plus ni moins.

Telle est notre attitude. La discrimination a été bien plus pratiquée à notre endroit que nous ne l'avons pratiquée à l'endroit des autres. Ici, au Parlement du Canada, au Parlement de la nation, lorsqu'il s'agit d'engager un guide ou un garde à la porte de l'édifice central, des gens unilingues anglais obtiennent l'emploi, sans connaître un seul mot de français. Monsieur le président, je défie n'importe quel député de me prouver qu'on a engagé un seul Canadien d'expression française, s'il ne connaissait pas l'anglais. Il fallait qu'il soit bilingue celui-là, mais quant à l'autre, il n'avait pas besoin de l'être. Ça, c'est faire de la discrimination. Je le dirai au Québec, je le dirai dans l'Ouest du Canada et dans la circonscription de mon excellent ami. Cette discrimination a soulevé l'ire d'un certain groupe de citoyens de la province de Québec et on les en blâme. Cependant, on ne va pas à la source du malaise, on ne voit pas les raisons qui motivent ces sentiments dans la province de Québec et même chez les Canadiens français de Sarnia. Il existe des francophones dans votre région, monsieur le président, dans celle du député et dans la mienne. Ceci ne veut pas dire, monsieur le président, que la résolution n'a pas sa raison d'être, loin de là.